



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 22 MARS 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-32

FINANCES

16 – Fixation de la redevance communale pour l'exercice de la compétence COLLECTE assainissement eaux usées de l'année 2021

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 16 mars 2021, s'est réuni le lundi 22 mars 2021 à l'espace Marcel Pagnol de VILLIERS-LE-BEL, situé 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-deux mars à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 16 mars 2021

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Philippe SELOSSE, délégué de la commune d'ÉCOUEN

Nombre de présents : (44)

Dont (44) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN (Domont), Jean-Robert POLLET et Guy BARRIERE (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Mouhammad ABDOUL (Epiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ et Ramzi ZINAOUI (Garges-Lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Christian MAUCLER (Villerson), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CARPF : Joël DELCAMBRE (Arnouville) a donné pouvoir à Tony FIDAN (Arnouville)
Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France) a donné pouvoir à Claude BONNET (Bonneuil-en-France)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
François CARRETTE (Roissy-en-France) a donné pouvoir à Pierre COTTIN (Roissy-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Claude LAINE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

16 – Fixation de la redevance communale pour l'exercice de la compétence COLLECTE assainissement eaux usées de l'année 2021

EXPOSÉ DES MOTIFS

Suite au transfert de la compétence COLLECTE assainissement des 22 communes en régie, il est nécessaire de fixer le montant de la redevance pour chacune des collectivités :

ARNOUVILLE	0,1113 €
BONNEUIL-EN-FRANCE	0,417 €
BOUQUEVAL	0,1300 €
CHENNEVIÈRES-LES-LOUVRES	0,1220 €
ÉCOUEN	0,395 €
ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES	0,150 €
FONTENAY-EN-PARISIS	0,525 €
GARGES-LÈS-GONESSE	0,0529 €
GONESSE	0,220 €
GOUSSAINVILLE	0,770 €
LE MESNIL-AUBRY	0,5500 €
LE PLESSIS-GASSOT	0,200 €
LE THILLAY	0,320 €
LOUVRES	0,150 €
PUISEUX-EN-FRANCE	0,300 €
ROISSY-EN-FRANCE	0,365 €
SAINT-WITZ	0,110 €
SARCELLES	0,680 €
VAUD'HERLAND	0,420 €
VÉMARS	0,000 €
VILLERON	0,130 €
VILLIERS-LE-BEL	0,300 €

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le document support du Débat d'Orientations Budgétaires du 8 février 2021,

Considérant les besoins de financement à venir à court et moyen terme,

FINANCES

16 – Fixation de la redevance communale pour l'exercice de la compétence COLLECTE assainissement eaux usées de l'année 2021

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Décide** de fixer le montant de la redevance COLLECTE eaux usées assainissement pour les communes pour l'année 2021, de la manière suivante par m³ d'eau potable facturée :

ARNOUVILLE	0,1113 €
BONNEUIL-EN-FRANCE	0,417 €
BOUQUEVAL	0,130 €
CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES	0,1220 €
ÉCOUEN	0,395 €
ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES	0,150 €
FONTENAY-EN-PARISIS	0,525 €
GARGES-LÈS-GONESSE	0,0529 €
GONESSE	0,220 €
GOUSSAINVILLE	0,770 €
LE MESNIL-AUBRY	0,5500 €
LE PLESSIS-GASSOT	0,200 €
LE THILLAY	0,320 €
LOUVRES	0,150 €
PUISEUX-EN-FRANCE	0,300 €
ROISSY-EN-FRANCE	0,365 €
SAINT-WITZ	0,110 €
SARCELLES	0,680 €
VAUD'HERLAND	0,420 €
VÉMARS	0,000 €
VILLERON	0,130 €
VILLIERS-LE-BEL	0,300 €

- 2- **Prend acte** que cette redevance s'applique à l'ensemble des usagers générant des eaux usées à collecter, y compris les personnes physiques et morales ayant mis en place des dispositifs de pompage d'eau,
- 3- **Prend acte** que les recettes sont prévues au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 70, article 70611,
- 4- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette fixation de redevance.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 22 mars 2021

Benoit JIMÉNEZ

Président du Syndicat

Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de

légalité le : 16/04/2021

Affichée le : 20/04/2021

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

